

**« A propos d'un document de l'abbaye de Reigny
découvert aux Archives Nationales »
Monsieur Jean-Paul DESAIVE**

Le document concerne un jugement de partage des biens de l'abbaye en 1713, entre l'abbé commendataire de la famille Marion de Dicy et la communauté religieuse, qu'une thèse de 1932 devant la faculté de Strasbourg chiffre à 1 prieur et 5 religieux.



*L'abbaye de Reigny en 2016
© Jean-Dominique CARON*

D'ailleurs la commission des Réguliers supprimera certains ordres en 1766, avant la Révolution. En effet si les fonds de l'abbaye furent déposés aux Archives Départementales lors de la Révolution, les possessions parisiennes n'y sont pas évoquées.

Par ailleurs ce jugement intervint après plus de 25 ans de procédures, portées aux registres du Grand Conseil, pour récupérer ses biens après un premier partage sous seing privé. Mais le patrimoine a évolué en 25 ans.

L'abbaye avait été gravement endommagée lors des Guerres de

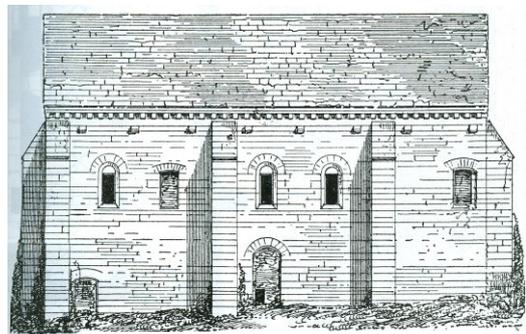
Religion et un procès-verbal de 1599 a été publié dans le bulletin de la SSHNY de 1920. Des réparations financées par des coupes de bois y avaient été effectuées.

Le régime de la commende prévoyait que 1/3 des biens revenait à l'abbé commendataire, 1/3 aux religieux et 1/3 pour les portions congrues, c'est-à-dire l'entretien et le fonctionnement, dont l'accueil des pauvres et des hôtes. Les revenus au 1/20^e permettaient de chiffrer la valeur des différents biens. Des détails très concrets voire savoureux sur la vie des religieux et leur confort en émanent.

Sur 62 pages, on apprend que l'état général de l'abbaye est bon, mais que le point faible est le logis abbatial pour lequel beaucoup reste à faire et le devis est largement dépassé : de nouvelles coupes seront nécessaires. En effet l'abbé avait demandé un nouvel hôtel abbatial ou les 2/3 des bâtiments existants, compte tenu de leur très faible occupation.

La ferme d'Oudun est également largement évoquée, car le fermier en fin de bail de 100 ans de 1598 souhaite y rester.

Mais ces biens s'étendent non seulement dans l'Yonne, mais dans les départements voisins et comprennent même 2 maisons parisiennes.



La grange d'Oudun, dessin Victor Petit

Notes rédigées par Monique CARON